



ATTENTION !

Si vous prévoyez mettre aux normes une installation septique à votre résidence ou à votre chalet, n'oubliez pas qu'il est obligatoire de vous procurer un permis venant de la municipalité afin d'éviter toute problématique.

Faites votre demande à l'avance à :

Vicky Saumure (Présente à St-Édouard les mercredi et jeudi)

Inspectrice municipale

418-796-2971 poste 306

urbanisme@st-edouard.com

Merci de votre collaboration.